

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS15

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 de la proposition de loi aborde les sujets de procédure dans le cas où l'aide active à mourir est demandée par le patient dans ses directives anticipées.

Bouleversant l'équilibre trouvé par la loi Claeys-Leonetti, cet amendement propose la suppression de cet article.